

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 587-2024

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **587-2024** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 13 janvier 2025 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement concerne la vidange des installations septiques.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **587-2024** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 14^e jour de janvier 2025.



Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier